

Conseil d'Administration du 23 juin 2016

Révision du programme : chacun a presque obtenu ce qu'il voulait

C'est le Préfet, pressé d'en finir, qui a présidé les débats de ce conseil. Une réunion marquée une nouvelle fois par l'absentéisme – 17 administrateurs présents sur 38 (dont 8 représentants des usagers, 3 des collectivités et 4 de l'Etat et ses établissements publics). On peut noter la présence exceptionnelle du représentant de l'Office d'équipement hydraulique de Corse et l'absence de tous les nouveaux élus au sein de ce Conseil...

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président a tenu à porter à notre connaissance un courrier de la Ministre de l'environnement où elle demande que l'agence s'implique sur un certain nombre de sujets. Après lecture, le Conseil d'administration s'est accordé sur le fait que toutes ces demandes étaient d'ores et déjà prises en compte par notre établissement.

En préambule à l'ordre du jour, un administrateur représentant des collectivités et un des usagers ont souligné l'incohérence de l'Etat qui nous demande de faire toujours plus d'un côté en ponctionnant notre budget de l'autre.

Révision du 10^e Programme

A notre sens, pour le personnel de l'Agence il y avait 3 enjeux liés à cette modification de programme :

- Maintien du principe « **l'eau paie l'eau** »,
- **Sauvegarde du principe pollueur-payeur**,
- Et, dans cette longue période de réduction continue des plafonds d'emploi et des moyens de fonctionnement, la **santé au travail**. C'est pourquoi nous avons demandé la réalisation d'une étude d'impact de cette révision du programme, en particulier sur l'exercice des métiers à l'agence. **Je remercie l'ensemble des collègues pour l'effort fait de répondre à notre demande.**

Sur le point un, avec le retour à un fonds de roulement à 1,2 mois en 2018, **les décisions permettent de revenir à un équilibre du budget qui n'aiguise pas les appétits du ministère des finances.**

Par ailleurs, les propositions de révision du programme vont dans le sens d'une **nécessaire baisse de la pression des prélèvements qui viendra équilibrer les dépenses au niveau prévu initialement à l'échelle du programme**. Après un rééquilibrage des AP entre les différentes lignes, l'agence pourra continuer à impulser les bons investissements auprès des usagers de l'eau, dans le contexte de changement climatique où les enjeux de l'eau vont devenir de plus en plus prégnants.

Concernant le principe pollueur-payeur, j'ai fait valoir que :

- J'étais mitigé sur la solution retenue pour **l'irrigation**, même si c'était peut-être la moins mauvaise. C'est un compromis entre tous les objectifs visés. Elle ne suffit pas à supprimer le déséquilibre entre l'irrigation gravitaire et non gravitaire.
- Je trouvais normale l'augmentation des redevances **d'Alteo Gardanne** pour qui la réglementation accorde déjà un régime de faveur.
- Par contre, **la baisse de redevance supplémentaire accordée aux producteurs d'énergie est regrettable** car elle revient à rompre l'équité de traitement vis-à-vis des autres usagers.

Je me suis abstenu lors du vote sur la délibération des taux de redevances.

Sur le point de la santé au travail, le **plan Ecophyto 2** illustre le hiatus entre les moyens financiers dédiés à un domaine d'intervention et nos moyens humains dédiés à cette politique : si le principe de l'adossement de nos aides au PDR reste vrai afin de ne pas alourdir la charge de travail, en parallèle, il est aussi proposé d'inscrire notre intervention dans le cadre de régimes d'exemption : cela revient à alourdir la charge de travail en privilégiant la gestion directe des projets par les quelques unités d'œuvre concernées par l'agriculture. Sans parler de la charge de travail liée à l'AAP Ecophyto 2. Gare à la montée des RPS ! Notre directeur a répondu que l'ambition et l'aspect novateur de cet AAP valaient bien cet effort.

Bilan social

Après avoir salué le bilan sur le fond, j'ai attiré plus particulièrement l'attention des administrateurs sur les points suivants :

- **L'augmentation du nombre moyen de jours par personnes arrêtée hors absences pour maladies graves** qui passe de 11,28 jours en 2014 à 22,49 jours, malgré une politique de prévention des RPS qu'il faut saluer,
- les **10 ETPT** d'heures écrêtées, supprimées ou annulées pour l'ensemble de l'agence à comparer aux 9 ETPT de l'année précédente.

Commission des Aides du 23 juin 2016 – après midi

Des décisions d'aides prises par une assemblée encore plus clairessemée que le matin.

Patrick et moi restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction

Votre représentant à ce CA



Sylvain IRRMANN